

### 3. ANALYSE PAYSAGÈRE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET PERCEPTIONS

#### 3.1. Organisation et composantes

L'aire d'étude immédiate prend place à l'Est de la route N7, en bordure de la plaine du val d'Allier. Dans ce secteur, le relief s'élève en douceur, formant une terrasse alluviale. Celle-ci est ici en grande partie modelé par le ruisseau du Riot, s'écoulant du Nord-Est au Sud-Ouest pour se déverser dans l'Allier. Ce modeste ruisseau a creusé un petit vallon, autour duquel l'aire d'étude immédiate prend place.

Ce relief engendre une organisation paysagère, légèrement différente entre la partie centrale du vallon et les coteaux. Le fond du vallon du Riot présente une atmosphère humide et intimiste, favorisé par une végétation dense. Les parcelles agricoles y sont de petites tailles, enchâssées et cintrées par le bocage. De beaux arbres isolés animent et qualifient ce paysage bucolique. A l'inverse, sur les coteaux, le relief plan a permis une ouverture plus aisée des parcelles agricoles, le bocage se fait plus distant, partiel et déconnecté. Dans ces espaces, les cultures tendent à prendre le pas sur les pâturages et les prairies, notamment dans la partie Ouest.

Au sein de l'aire immédiate, l'occupation humaine s'organise en petits hameaux dispersés le long des routes rurales, constitué d'habitats individuels et de fermes. Le maillage routier est modeste bien que relativement dense, composé principalement de routes communales. Au Sud, l'influence du bourg de Chantenay-St-Imbert se fait sentir par la présence d'une petite extension urbaine et de quelques bâtiments d'activité. Au centre de l'aire immédiate, la déchetterie du SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier, s'implante dans un écran boisé en contact avec le site d'étude.

Notons enfin la présence du sentier de randonnée « A la découverte du val d'Allier », circulant au Nord de l'aire immédiate.



Le vallon du Riot  
Source : ARTIFEX 2022

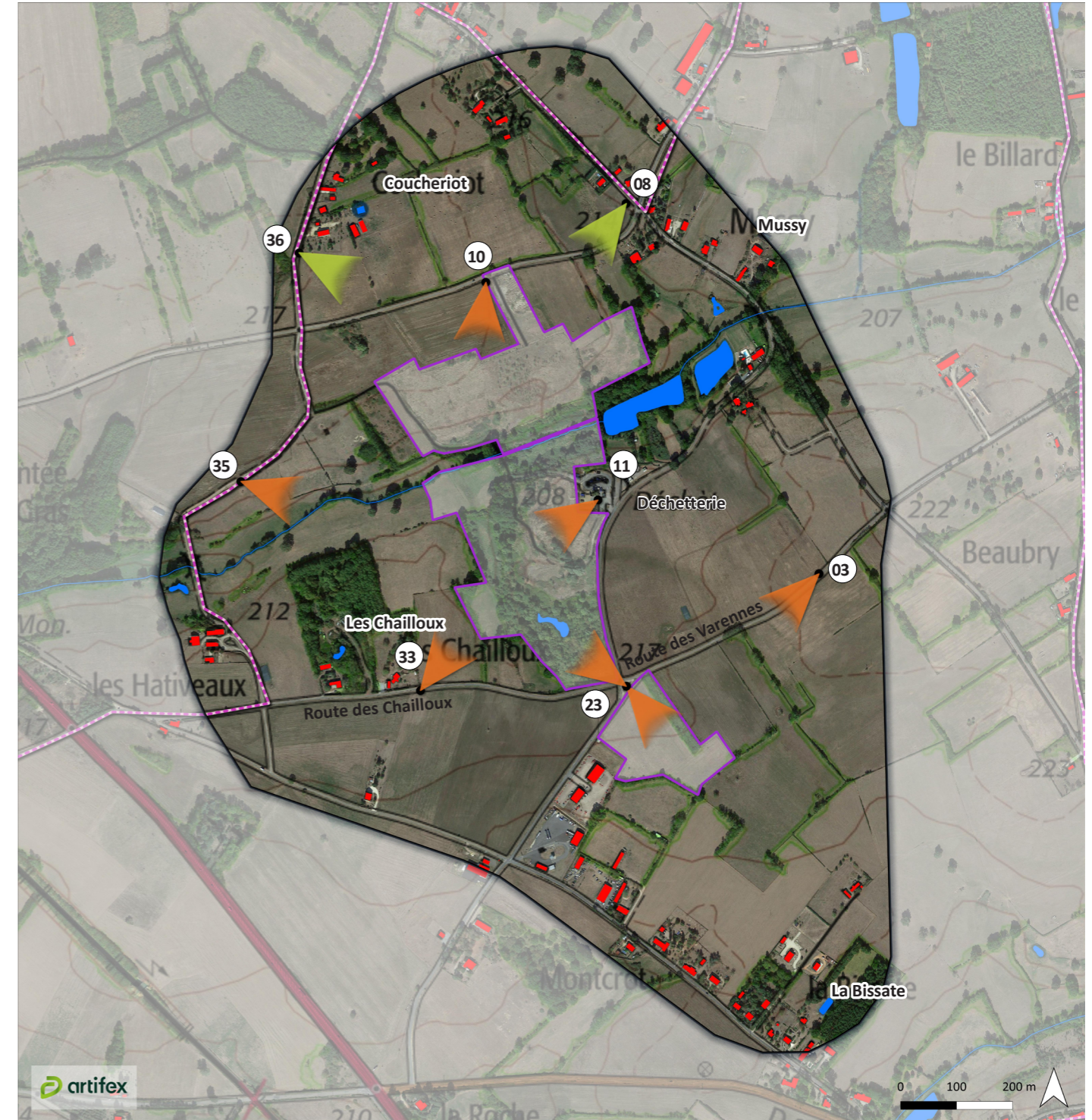


Bâtiments d'activités  
Source : ARTIFEX 2022



Déchetterie au sein de son écran boisé  
Source : ARTIFEX 2022

Illustration 98 : Organisation du paysage et perceptions de l'aire immédiate  
Réalisation : ARTIFEX 2022



artifex

Sources : ©IGN Scan, BD TOPO, BD TOPAGE - OT de Saint-Pierre-Magny-Cours

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid purple; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Site d'étude</li> <li><span style="border: 1px solid grey; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Aire d'étude immédiate</li> </ul>  | <p><b>Occupation du sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border-bottom: 2px solid red; width: 20px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Route départementale principale</li> <li><span style="border-bottom: 1px solid grey; width: 20px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Réseau tertiaire (voie départementale ou communale)</li> <li><span style="border-bottom: 1px solid blue; width: 20px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Cours d'eau</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: red; margin-right: 5px;"></span> Bâtiment</li> </ul> | <p><b>Tourisme et loisir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border-bottom: 2px dashed purple; width: 20px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Sentier " A la découverte du val d'Allier "</li> </ul> |
| <p><b>Point de vue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: orange; border-radius: 50%; margin-right: 5px;"></span> Site d'étude perceptible</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightgreen; border-radius: 50%; margin-right: 5px;"></span> Site d'étude imperceptible</li> </ul> |  |   |

### 3.2. Analyse des visibilité

Du fait de sa taille et des éléments arborés que le compose, le site d'étude est en grande partie visible depuis l'aire immédiate. Bien qu'il s'agisse souvent de perceptions partielles, se limitant à ses lisières boisées. C'est principalement le cas depuis les coteaux du vallon du Riot, ici le paysage s'ouvre à la faveur de la déprise du bocage. Ces panoramas permettent de larges vues sur le site d'étude et ses environs. Ainsi, depuis la route des Varennes, une majorité du site d'étude est perceptible, engendrant notamment des covisibilités avec la Déchetterie (**panorama 07**). Depuis ce point de vue, la végétation du site d'étude constitue la trame de fond du paysage observé.

07 - Depuis la route des Varennes

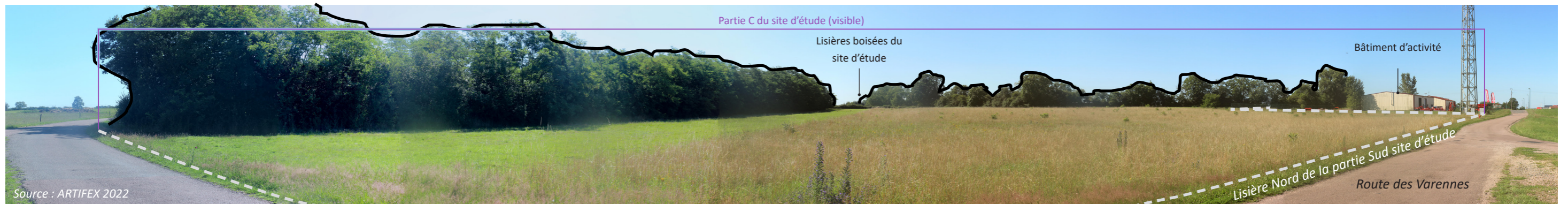
A l'Est du site d'étude



Ces modalités de perceptions sont identiques au Sud, où la proximité immédiate avec les parties C et B du site d'étude, permet de larges perceptions de celles-ci (**panorama 23 et 23 bis**). Ce point de vue offre, d'une part, une vue globale sur la partie C du site d'étude (**panorama 23**) ainsi qu'une perception de l'entrée de la partie B (**panorama 23 bis**). Notons ici aussi la possibilité de covisibilités avec les bâtiments d'activité situés au Sud de l'aire d'étude. Enfin, à proximité du lieu-dit des Chailloux, le site d'étude est visible à la faveur des trouées de la végétation arbustive. Toutefois, s'approchant du vallon, le bocage se fait ici plus présent, fermant peu à peu les visibilité lointaines (**panorama 33**).

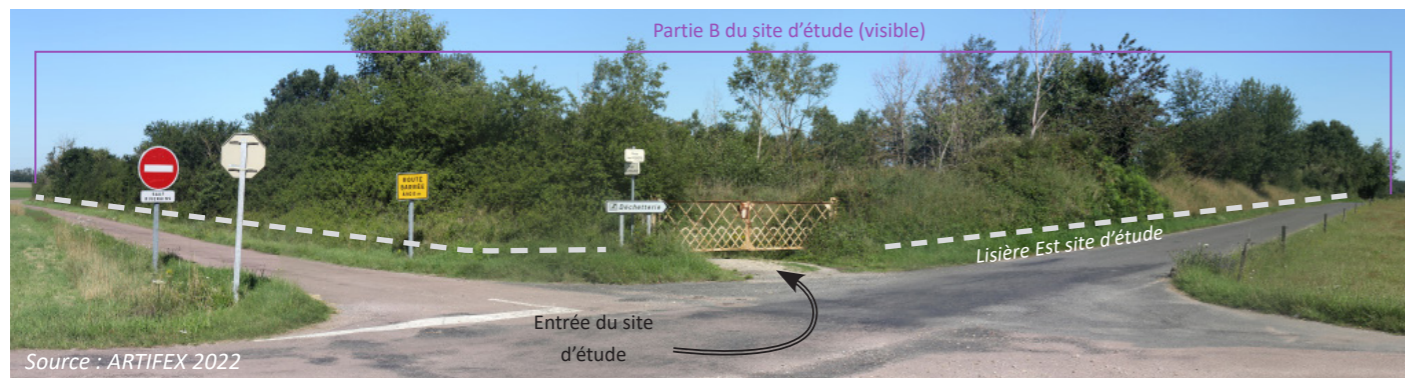
23 - Depuis la route des Varennes au croisement avec la routes des Chailloux

Au Nord de la partie Sud du site d'étude



23 bis - Depuis la route des Varennes au croisement avec la route des Chailloux

Au Sud de la partie centrale du site d'étude



33 - Depuis la proximité du lieu-dit des Chailloux

A l'Ouest du site d'étude



Au Nord de l'aire immédiate, l'on retrouve ici aussi des paysages relativement ouverts, où les grandes parcelles pâturées dominent. Depuis la petite route communale desservant les lieux-dits de Cocheriot et de Mussy, une large part du site d'étude est perceptible. Tout comme depuis le Sud de l'Aire immédiate, l'importance des boisements présent au sein du site d'étude, fait que ceux-ci forment la trame de fond de ce paysage rural (**panorama 10**). Cette typologie de paysages ouverts se retrouve aussi dans les perceptions depuis le lieu-dit de Cocheriot, toutefois du fait de l'éloignement, le site d'étude n'est pas visible (**panorama 36**).

**10 - Depuis la lisière Nord du site d'étude, sur la route communale desservant Cocheriot**

Au Nord du site d'étude



**36 - Depuis le lieu-dit de Cocheriot et le sentier de randonnée**

Au Nord du site d'étude



Depuis le lieu-dit de Mussy et le sentier de randonnée, le bocage résiduel complexifie et ferme les perceptions. Proche des espaces de vie, la végétation se densifie créant un paysage de proximité, annonçant les paysages fermés du vallon du Riot. Les perceptions se font de proche en proche, cloisonnées par une trame bocagère plus prégnante (**panorama 08**). Le site d'étude n'est pas visible.

Au sein du vallon, depuis le sentier de randonnée, le regard se porte sur un paysage bucolique, mêlant pâturages humides, arbres isolés et boisements (**panorama 35**). Les éléments boisés du site d'étude sont ici aussi visibles, participant à la composition de ce paysage de qualité. Cette visibilité, révèle une fois de plus la place centrale du site d'étude au sein de l'organisation paysagère de cet espace rural.

**08 - Depuis le sentier de randonnée et le lieu-dit de Mussy**

Au Nord-Est du site d'étude



**35 - Depuis le sentier de randonnée au sein du vallon du Riot**

A l'Ouest du site d'étude



A l'Est, la déchetterie est entourée par le site d'étude et entretient plusieurs relations de visibilité avec celui-ci, malgré la présence d'un merlon sur son périmètre (**panorama 11**).

**11 - Depuis la déchetterie**

**A l'Est du site d'étude**



Source : ARTIFEX 2022

**3.3. Synthèse des enjeux**

L'analyse paysagère et patrimoniale de l'aire d'étude immédiate a permis de mettre en évidence des enjeux bruts. L'étude des visibilités du site d'étude et de possibles structures photovoltaïques ou éléments techniques connexes sur son emprise a mis en avant la sensibilité ou non de ces enjeux. La méthode d'attribution des niveaux se base sur le principe présenté à l'échelle éloignée.

Le tableau suivant liste les enjeux déterminés à l'échelle immédiate associés à leur niveau d'enjeu brut. Il précise leur sensibilité ou non au regard de structures photovoltaïques sur l'emprise du site d'étude.

Catégorie	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu brut	Sensibilité paysagère	Enjeu sensible
Paysager	L'unité paysagère entre Loire et Allier	Modéré	Modification de l'occupation du sol et des caractéristiques de l'ensemble paysager	Oui
Dynamique	La route des Varennes	Modéré	Visibilité possible, notamment des boisements composant le site d'étude	Oui
	La route des Chailloux	Faible	Visibilité possible depuis cet axe de desserte d'habitations	Oui
	La route communal au Nord du site d'étude	Faible	Visibilité possible depuis cet axe de desserte d'habitations	Oui
	Les autres axes de circulation	Modéré	Pas de visibilité	Non
Infrastructures industrielles	Les bâtiments d'activités et l'antenne	Faible	Covisibilité possible	Oui
	La déchetterie	Modéré	Covisibilité possible	Oui
Social	Le lieu-dit le Mussy	Fort	Pas de visibilité	Non
	Le lieu-dit les Chailloux	Fort	Visibilité possible, notamment des boisements composant le site d'étude	Oui
	Le lieu-dit le Cocheriot	Fort	Pas de visibilité	Non
	Les autres lieux de vie	Fort	Pas de visibilité	Non
Touristique	Le sentier de randonnée « A la découverte du val d'Allier »	Modéré	Visibilité possible	Oui

Aucun enjeu de type **Patrimonial et Energie renouvelable** n'a été identifié à cette échelle.



À RETENIR



L'aire d'étude immédiate s'organise autour du vallon du Riot, composant entre espaces ruraux ouverts sur les coteaux et fermés au fond du vallon. Situé en plein cœur de ce paysage, le site d'étude en est une composante importante, notamment du fait de l'importance de ses boisements.

Ainsi, celui-ci est grandement visible depuis les lieux de vie et de passages constituant l'aire immédiate.

## 4. ANALYSE PAYSAGÈRE DU SITE D'ÉTUDE ET PERCEPTIONS

### 4.1. Organisation et composantes

- Une site d'étude composé de trois îlots

Le site d'étude se constitue de trois parties, nommées A, B et C. L'ensemble forme un espace d'environ 19,7 ha, avec 7,7 ha pour la partie A, 9,4 ha pour la partie B et 2,6 ha pour la partie C. Le site d'étude se situe à cheval sur le vallon du Riot dans un secteur majoritairement agricole. De ce fait, ses abords immédiats sont occupés par la route des Varnnès, la déchetterie ainsi que plusieurs autres petites routes communales. Les accès aux différentes parties se font au Sud par la route des Varnnès (**panorama 25**), à l'Est par la déchetterie (**panorama 12**) et au Nord par une route communal (**panorama 13**).

- Une armature boisée

Une vaste part du site d'étude est occupée par des boisements. Ceux-ci se composent de boisements denses au centre du site d'étude (**panorama 30**), de haies bocagères sur plusieurs de ses lisières (**panorama 24**), d'une végétation plus éparse au creux du vallon, mais aussi de merlon enfriché (**panorama 25**). Ces boisements occupent une place importante au sein du paysage immédiat du site d'étude, notamment en tant que lisières arborées, ils structurent l'espace et limitent les perceptions.

- Des espaces ouverts diverses

Le reste du site d'étude est occupé des espaces ouverts ou semi-ouverts de plusieurs natures. Ainsi, de vastes étendues au centre et au Nord sont occupées par une végétation de friche tendant à se lignifier (**panorama 13 et 30**). Il s'agit ici d'espaces relativement visibles depuis les points de vue à proximité du site d'étude. Notons aussi la présence de prairies fauchées au Sud, à l'Est et au Nord (**panorama 24 et 21**). La partie B, présente quant à elle un petit espace bitumé (**panorama 25**). De manière générale, ces secteurs ouverts entretiennent des relations visuelles avec les lieux de passage proches, les secteurs les plus visibles sont la partie C, la vaste friche centrale de la partie B et les prairies Nord-Ouest de la Partie A.

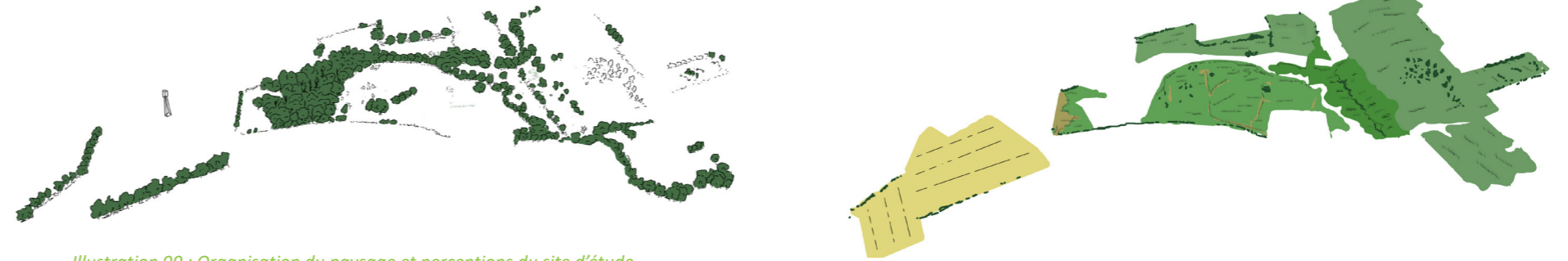
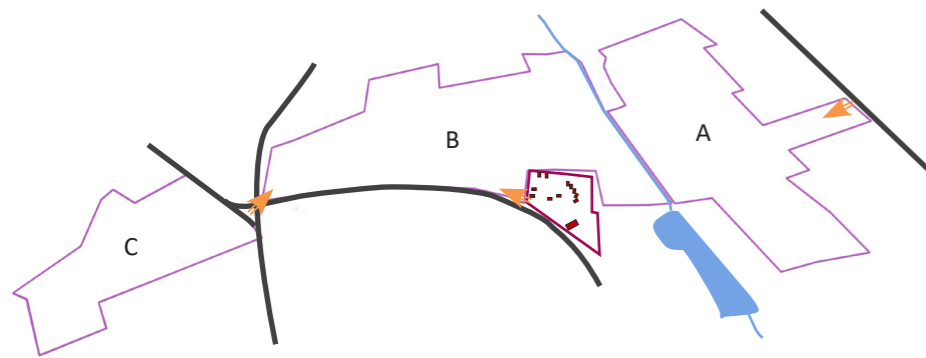
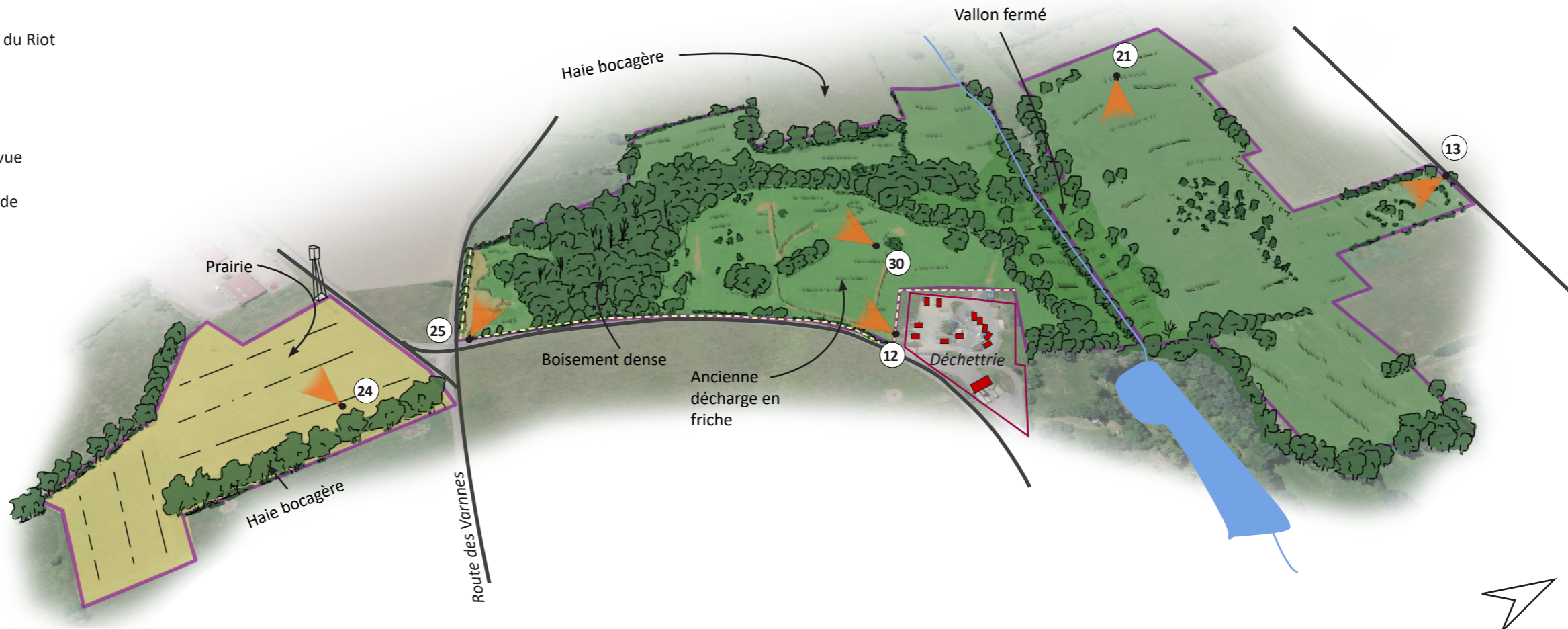


Illustration 99 : Organisation du paysage et perceptions du site d'étude  
Réalisation : ARTIFEX 2022

- Ruisseau du Riot
- Route
- Merlon
- Point de vue
- Site d'étude



25 - Depuis l'entrée centrale du site d'étude



30 - Depuis le centre de la partie B du site d'étude



12 - Depuis l'entrée par la déchetterie



21 - Depuis le Nord du site d'étude



13 - Depuis l'entrée Nord du site d'étude



24 - Depuis la partie C du site d'étude



#### 4.2. Synthèse des enjeux

L'analyse paysagère et patrimoniale du site d'étude a permis de mettre en évidence des enjeux bruts. L'étude des visibilitées du site d'étude et de possibles structures photovoltaïques ou éléments techniques connexes sur son emprise a mis en avant la sensibilité ou non de ces enjeux. La méthode d'attribution des niveaux se base sur le principe présenté à l'échelle éloignée.

A l'échelle du site d'étude, les **composantes paysagères sont identifiées comme enjeux**. Leur niveau est défini selon les critères présentés dans la méthodologie, tels que leur qualité ou leur rôle dans la perception du paysage. En raison du risque de perte de ces composantes, par destruction ou modification, elles présentent toutes une sensibilité.

Le tableau suivant liste les enjeux déterminés à l'échelle du site d'étude associés à leur niveau d'enjeu brut. Il précise leur sensibilité ou non au regard de structures photovoltaïques sur l'emprise du site d'étude.

Catégorie	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu brut	Sensibilité paysagère	Enjeu sensible
Paysager	L'unité paysagère entre Loire et Allier	Modéré	Modification de l'occupation du sol et des caractéristiques de l'ensemble paysager	Oui
	Les prairies	Modéré	Risque de perte de la composante	Oui
	Les friches	Faible	Risque de perte de la composante	Oui
	Les haies bocagères	Très fort	Risque de perte de la composante	Oui
	Les boisements	Très fort	Risque de perte de la composante	Oui
	Les merlons	Fort	Risque de perte de la composante	Oui

Seul des enjeux paysagers ont été identifiés à cette échelle.



À RETENIR



Le site d'étude composé de trois parties, prend place sur un secteur utilisé autrefois comme ancienne carrière, décharge, puis zone de dépôts de déchets. Il s'agit aujourd'hui d'un vaste espace comprenant boisements, friches et prairie. Ceux-ci s'intégrant et participant grandement à la structure paysagère du territoire d'étude.



## 5. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

L'analyse du territoire présentée ci-avant a permis de mettre en avant des composantes à enjeu, qualifiées par un niveau brut. Ce niveau brut est défini par les critères de détermination précisés dans la méthodologie. Ils intègrent son aspect social, dynamique, touristique et/ou patrimonial, ainsi que sa renommée et sa fréquentation. La mise en relation de l'enjeu avec le site d'étude, notamment à travers les notions de perception (visibilité et covisibilité) et de perte de valeur ou perte physique potentielles ont permis de faire ressortir les enjeux sensibles à chaque échelle.

Ainsi le tableau suivant synthétise les enjeux du territoire d'étude déterminés dans l'état initial paysager et patrimonial. Seuls les enjeux sensibles au regard d'un possible projet photovoltaïque sont identifiés dans ce tableau et rassemblés par échelle.

Échelle	Catégorie	Enjeu sensible identifié	Niveau d'enjeu
Immédiate	Paysager	L'unité paysagère entre Loire et Allier	Modéré
		La route des Varennes	Modéré
	Dynamique	La route des Chailloux	Faible
		La route communal au Nord du site d'étude	Faible
	Infrastructures industrielles	Les bâtiments d'activités et l'antenne	Faible
		La déchetterie	Modéré
	Social	La déchetterie	Modéré
Le lieu-dit les Chailloux		Fort	
Touristique	Le sentier de randonnée « A la découverte du val d'Allier »	Modéré	
Site d'étude	Paysager	L'unité paysagère entre Loire et Allier	Modéré
		Les prairies	Modéré
		Les friches	Faible
		Les haies bocagères	Très fort
		Les boisements	Très fort
		Les merlons	Fort

A l'échelle immédiate, les enjeux concernent principalement de petits axes de communication, uniquement des routes communales. Un lieu de vie a toutefois été identifié comme étant à enjeu, il s'agit du lieu-dit des Chailloux, entretenant des visibilités avec le site d'étude. Outre ces lieux de vie et de passages, des covisibilités avec des éléments d'infrastructures pourront être possible notamment avec la déchetterie et les bâtiments d'activités à proximité.

Le site d'étude comprend plusieurs composantes paysagères à enjeu. Premièrement la trame arborée constituée de boisements denses et des haies bocagères, forme et structure le paysage du territoire d'étude. Les espaces ouverts sont quant à eux identifiés comme des enjeux plus modestes, il s'agit d'espaces de prairie fauchée et de friche tendant à se lignifier. Enfin, le merlon situé à l'Est du site d'étude encadre et limite ce dernier.

Illustration 100 : Synthèse des enjeux sensibles et des perceptions aux différentes aires d'étude

Réalisation : ARTIFEX 2022

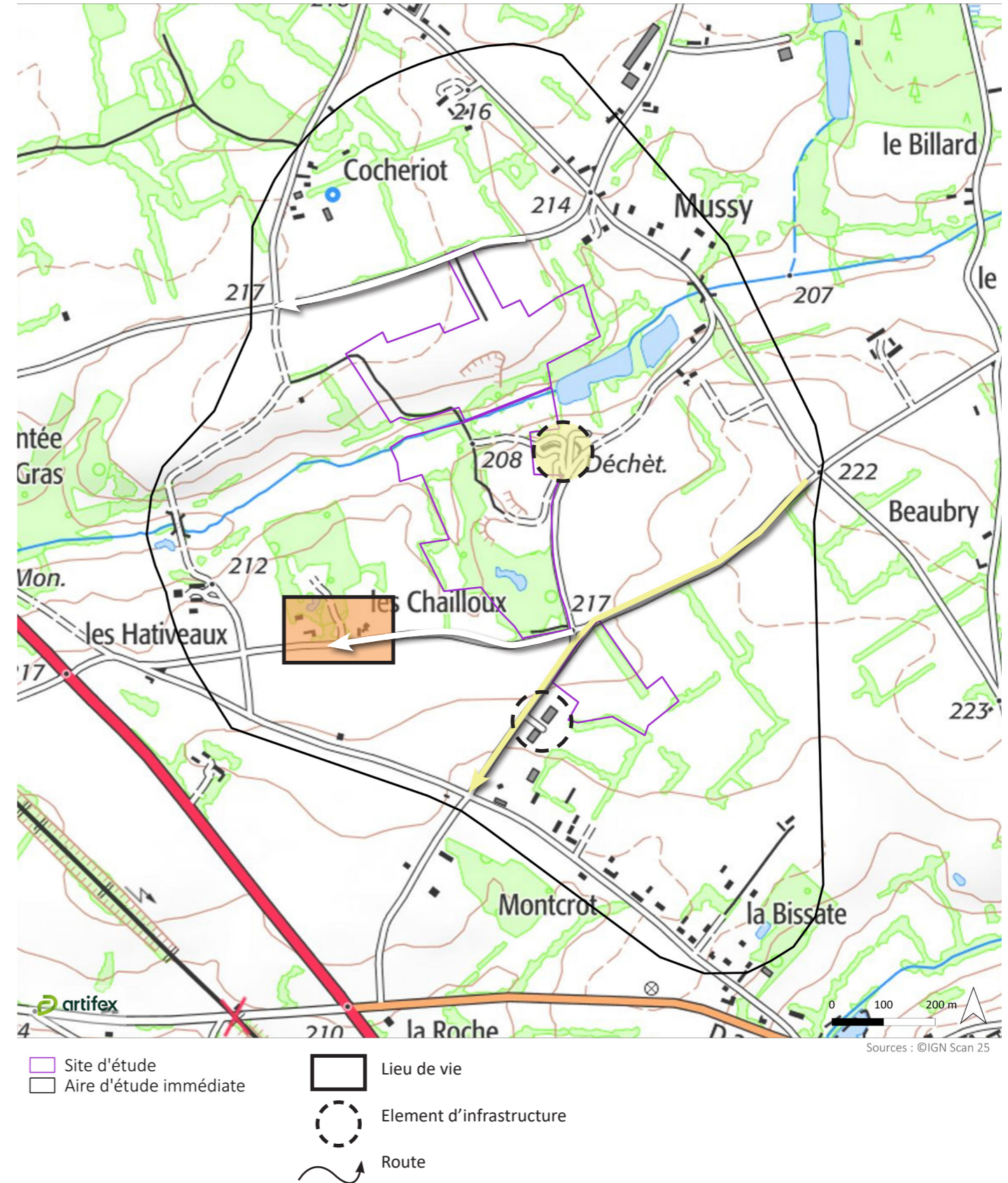
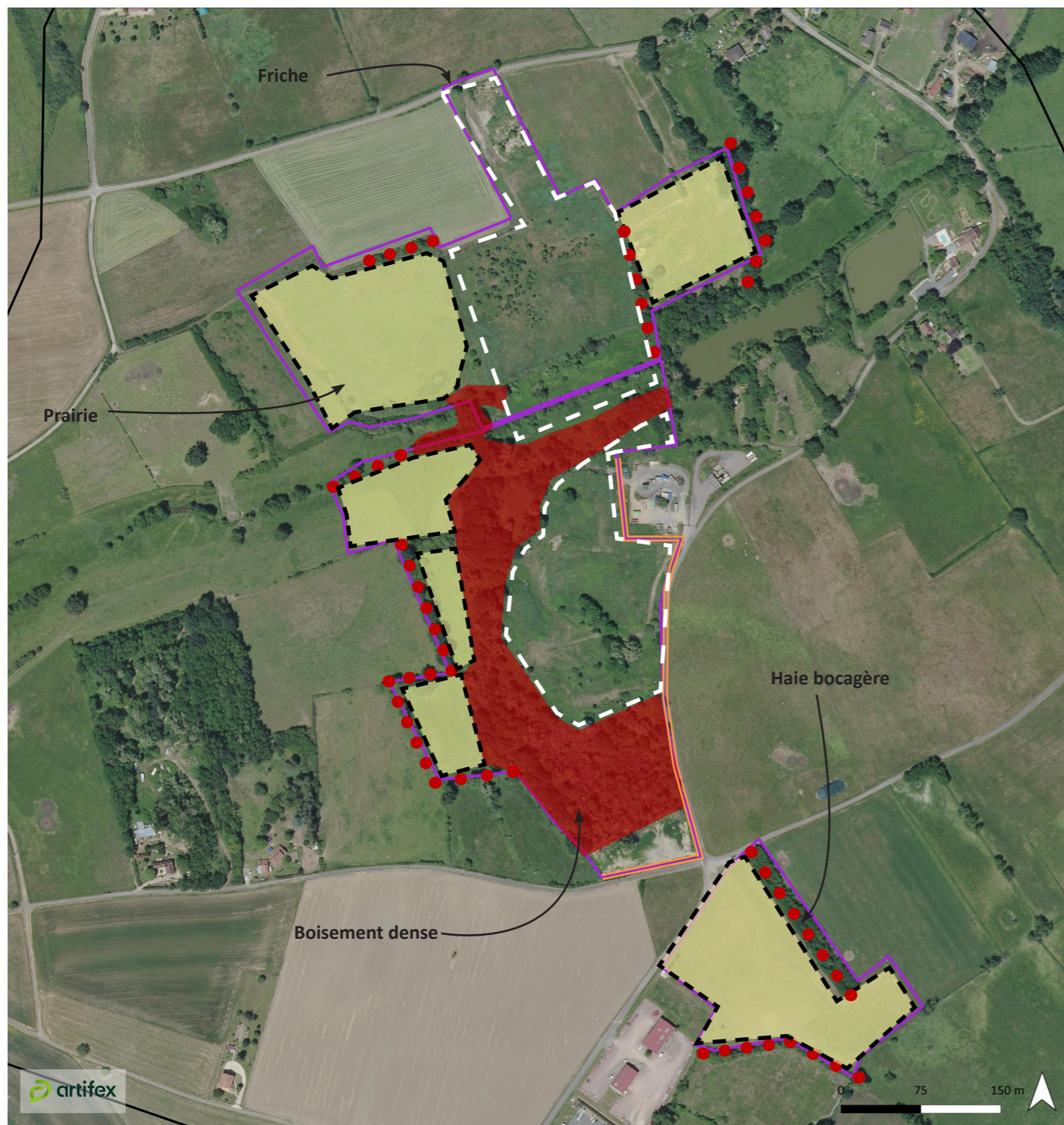


Illustration 101 : Synthèse des enjeux sensibles du site d'étude  
Réalisation : ARTIFEX 2022



Site d'étude

Espace ouvert

Ecran

- Prairie
- Friche

- Haie bocagère
- Boisement dense
- Merlon

## VI. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

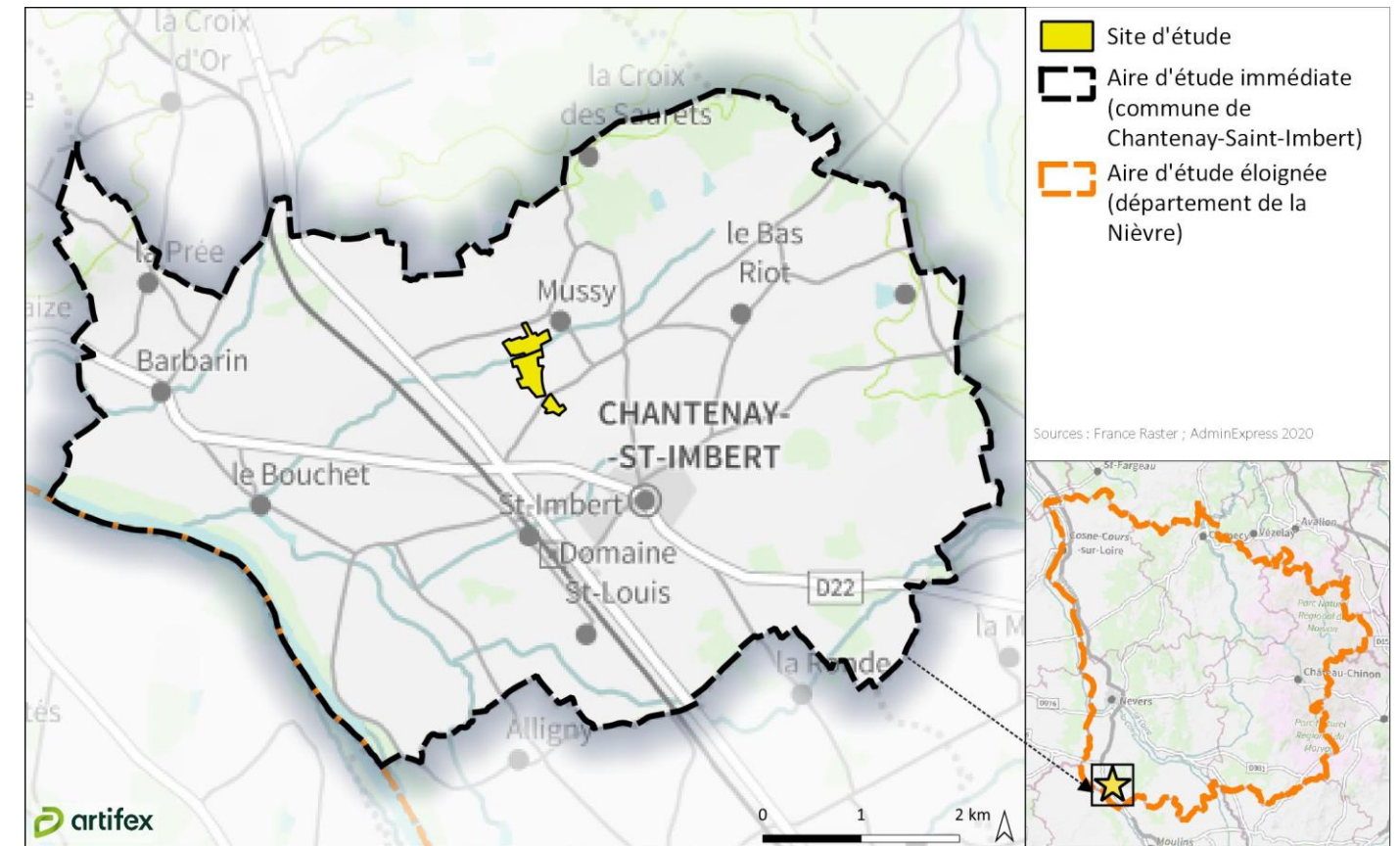
### 1. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

L'analyse des risques regroupe l'ensemble des aléas naturels et technologiques susceptibles de concerner le site d'étude. Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) est le document permettant de recenser les risques naturels et technologiques pouvant concerner le site d'étude. L'analyse des risques naturels et technologiques se fait donc dans un premier temps à l'échelle départementale, puis à l'échelle de la commune du site d'étude.

Le tableau suivant présente les aires d'étude considérées dans la présente étude des risques naturels et technologiques. Celles-ci sont représentées sur la carte ci-contre.

Définition	Emprise de l'aire d'étude
<b>Aire d'étude éloignée</b>	Département de la Nièvre
Il s'agit de la zone qui englobe tous les impacts potentiels. Elle est définie sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables, des frontières biogéographiques ou des éléments humains ou patrimoniaux remarquables.	
<b>Aire d'étude immédiate</b>	Commune de Chantenay-Saint-Imbert
Cette aire d'étude comprend le site d'étude et une zone de plusieurs centaines de mètres autour. Il s'agit de l'aire des études environnementales au sens large du terme : milieu physique, milieu humain, milieu naturel, habitat, santé, sécurité... Elle permet de prendre en compte toutes les composantes environnementales du site d'accueil du projet.	
<b>Site d'étude</b>	
Il s'agit de la zone au sein de laquelle l'opérateur envisage potentiellement de pouvoir implanter la centrale photovoltaïque. Cette emprise, commune à toutes les thématiques, est généralement déterminée par la maîtrise foncière du projet. Le site d'étude doit inclure complètement l'implantation du projet.	

Illustration 102 : Carte de localisation des aires d'étude des risques naturels et technologiques  
Réalisation : ARTIFEX 2022



## 2. RISQUES NATURELS

### 2.1. Inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

Selon le site internet Géorisques et le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Nièvre, arrêté par le préfet de région le 09/12/2022, la commune de Chantenay-Saint-Imbert est soumise au risque inondation. En effet, la commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) de l'Allier amont, approuvé en date du 23/01/2006.

La carte suivante illustre la localisation des zones inondables dans le secteur du site d'étude.

Illustration 103 : Carte du zonage du PPRI de l'Allier amont dans le secteur du site d'étude

Réalisation : ARTIFEX 2022



D'après la cartographie de ce PPRI, **le site d'étude se place en-dehors des zones inondables associées à la rivière de l'Allier.** La zone inondable la plus proche est à environ 2,4 km à l'Ouest.

**Le site d'étude n'est donc pas soumis au risque inondation.**

### 2.2. Sol

#### 2.2.1. Aléa retrait/gonflement des argiles

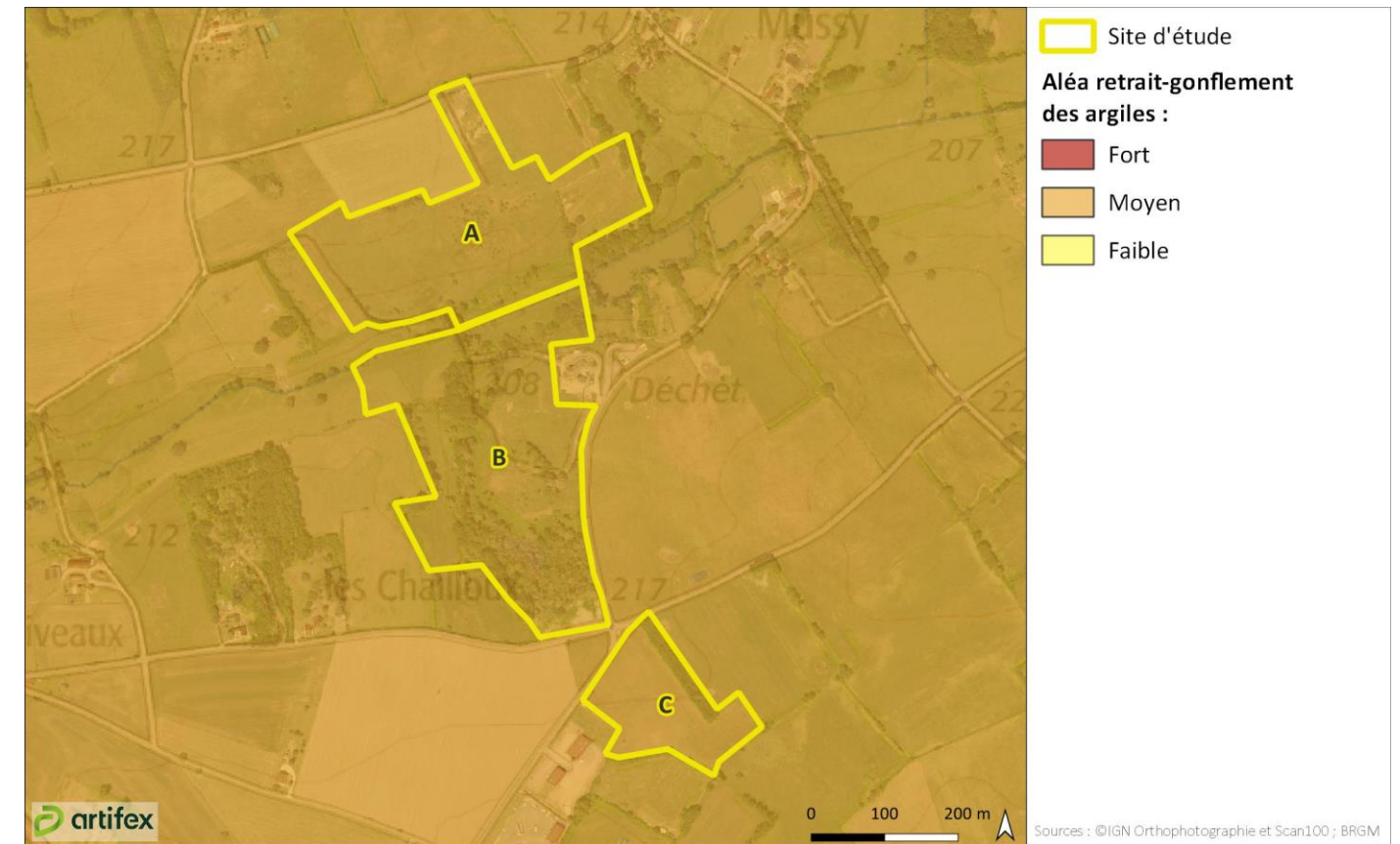
Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche), qui peuvent avoir des conséquences sur les constructions.

Selon le site internet Géorisques, **la commune de Chantenay-Saint-Imbert est exposée au risque de retrait/gonflement des sols argileux puisqu'elle se situe sur des zones allant d'un aléa faible à moyen.** Aucun Plan de Prévention n'existe au droit des terrains de la commune vis-à-vis de ce risque.

Plus localement, **l'ensemble du site d'étude est concerné par un aléa moyen** au risque de retrait/gonflement des argiles. Il est ainsi implanté au droit d'une zone sur laquelle la probabilité de survenance d'un sinistre sera moyennement élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est moyenne au regard des facteurs de prédispositions présents.

Illustration 104 : Aléa retrait/gonflement des argiles au droit du site d'étude

Réalisation : ARTIFEX 2022



**Le site d'étude est par conséquent exposé au risque de retrait/gonflement des argiles.**

#### 2.2.2. Mouvements de terrain

Les mouvements de terrains englobent les glissements, éboulements, coulées, effondrements et érosions des berges.

Selon le site internet Géorisques, aucun mouvement de terrain n'est identifié sur la commune de Chantenay-Saint-Imbert. Le plus proche est localisé à 6,4 km au Sud, et a été causé par un glissement de terrain.

**Ainsi, aucun mouvement de terrain n'est identifié au droit du site d'étude.**

#### 2.2.3. Cavités souterraines

Sous le nom de cavités souterraines, sont compris les caves, carrières, grottes naturelles, galeries, ouvrages civils, ouvrages militaires, puits et souterrains.

La commune de Chantenay-Saint-Imbert ne compte aucune cavité souterraine sur son territoire. La plus proche est à 5,2 km au Nord-Ouest du site d'étude. Il s'agit d'une rivière souterraine correspondant à la rivière souterraine avec des puits d'accès sur la commune de Saint-Pierre-le-Moûtier.

**Aucune cavité souterraine n'est identifiée au droit ou à proximité du site d'étude.**